



Québec, le 17 novembre 2015

Madame Nathalie Jouanneau  
Développeur  
Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4

**Objet : Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de  
Rimouski-Neigette**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29 et 30 septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes.

Dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat de 450 MW énergie éolienne, EDF EN Canada inc. avait déposé dix soumissions de puissances variables de configurations du projet susceptibles de s'implanter sur les territoires des municipalités de Saint-Mathieu-de-Rioux, de Sainte-Françoise, de Saint-Médard, de Saint-Eugène-de-Ladrière situées dans la MRC des Basques et de Rimouski-Neigette, dans le Bas-Saint-Laurent. Deux d'entre elles offraient des puissances contractuelles de 224,4 MW identiques à celle retenue par Hydro-Québec pour le parc éolien Nicolas-Riou. La commission désire savoir s'il existe des possibilités de :

1. Configurer l'implantation des éoliennes afin de réduire les impacts visuels sur le paysage des résidents qui seraient situés à proximité du parc éolien, notamment ceux de Saint-Mathieu-de-Rioux, y compris ceux des rangs 4 et 5 ?
2. Opter pour des éoliennes de plus grande puissance afin de diminuer leur nombre et réduire ainsi davantage les impacts du parc ?

Vos documents et réponses doivent être acheminés, le plus tôt possible, et ce, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission